

Communiqué de presse

Enovos et la Fédération des Artisans concluent un partenariat

Le fournisseur d'énergie Enovos a lancé début avril son nouveau programme de subventions enoprimes dont le but est d'encourager la réduction des consommations d'énergie. Ainsi, Enovos accorde une aide financière à des personnes morales ou physiques réalisant des travaux pour améliorer la performance énergétique.

Afin de faciliter l'accès d'enoprimes aux particuliers, Enovos a conclu un partenariat avec la Fédération des Artisans visant la promotion et la mise en pratique d'enoprimes. Désormais, les artisans-partenaires ayant suivi une formation spécifique peuvent introduire une demande pour leurs clients qui souhaitent réaliser certains travaux de rénovation engendrant des économies d'énergie. Pour bénéficier d'une prime, il est impératif que l'artisan-partenaire introduise la demande avant la signature du devis pour la réalisation des travaux. Toute maison ou habitation se trouvant sur le territoire du Grand-Duché est éligible au programme de subventions.

Fidèle à son Leitmotiv « Energy for today. Caring for tomorrow. » Enovos a anticipé les services et actions que prévoit la directive européenne 2012/27 relative à l'efficacité énergétique en cours de transposition au Grand-Duché.

Des informations complémentaires ainsi que la liste des artisans-partenaires peuvent être consultés en ligne sur www.enoprimes.lu

Esch-sur-Alzette, le 24 avril 2015

Questions concernant ce dossier :

Laurent Magi ou Patrick Johanns
T + 352 2737-6341 ou 6713
laurent.magi@enovos.eu
patrick.johanns@enovos.eu

Contact pour la presse :

Danny Manso
Head of Corporate Communication
Enovos International S.A.
T + 352 2737-9510
communication@enovos.eu

Pedro Pereira
Conseiller fédérations
Fédération des Artisans
T + 352 42 45 11-33
p.pereira@fda.lu